Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 22/11/2023
ID : 031-213101876-20231116-2023_153-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BRUN, CALVO, GOSSELIN, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VITET
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
16 novembre 2023
Acte n° **2023-153**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration Mme STEMER
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. SÉVERAC
M. GAUTHIER a donné procuration à M. CANILLO

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : Mmes LACOSTE et VOISIN

Conseillers présents :
27

Secrétaire de séance : M. FÉDOU Franck

Date de la convocation :
9 novembre 2023

Thème : 5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Objet : Modification de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de plus de 5 000 habitants ont l'obligation de créer une "Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées".

De ce fait, ladite commission a été créée par délibération en date du 27 février 2007.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport devra être transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que cette commission doit être composée des instances suivantes :

- représentants de la commune
- associations d'usagers
- associations représentant les personnes handicapées

Des administrés pourront également l'intégrer.

Aussi, suite au renouvellement général du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, le Conseil Municipal, par délibération du 3 septembre 2020 (*n° 2020-132*) a fixé à dix le nombre de membres Élus pour ladite commission à l'instar des autres commissions municipales, avec la même répartition proportionnelle, à savoir :

- Liste "Fonsorbes Citoyenneté" : 7 membres
- Liste "Fonsorbes Vert l'Avenir" : 2 membres
- Liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : 1 membre

Cette délibération porte également désignation des membres de ladite commission.

De plus, la composition de ladite commission avait été modifiée par délibération du 6 septembre 2021 (*n° 2021-108*).

.../...

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 22/11/2023
ID : 031-213101876-20231116-2023_153-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2023 - acte n° 2023-153 - page 2/3
Thème :	5.2 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet :	Modification de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Ainsi, la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées est à ce jour la suivante :

- BATAILLE Vincent
- LACOSTE Christine
- CANILLO Gilbert
- VOISIN Geneviève
- BRIANTAIS Paul
- CHOUARD Jean-Stéphane
- RIPOLL Mathilde
- MAILHÉ Christophe
- MARNAC Sandrine
- BONNET Christophe

Cette commission est présidée par le Maire qui arrête la liste des membres extérieurs.

Cependant, Mme la Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. CHOUARD Jean-Stéphane de son poste de Conseiller Municipal, par courrier daté du 29 septembre 2023, reçu en Mairie ce même jour.

De ce fait, elle expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Pour ce faire, le groupe "Fonsorbes Citoyenneté" propose de nommer M. BARBA Jean-Luc pour remplacer M. CHOUARD Jean-Stéphane

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que l'article 76 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit complète l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par un alinéa ainsi rédigé : "*si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire*".

En conséquence, aucune autre candidature n'ayant été proposée, la modification de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées prend immédiatement effet, sans procéder au vote.

La nouvelle composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées est donc la suivante :

- BATAILLE Vincent
- LACOSTE Christine
- CANILLO Gilbert
- VOISIN Geneviève
- BRIANTAIS Paul
- BARBA Jean-Luc
- RIPOLL Mathilde
- MAILHÉ Christophe
- MARNAC Sandrine
- BONNET Christophe

ARTICLE 1 : la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 22/11/2023
ID : 031-213101876-20231116-2023_153-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2023 - acte n° 2023-153 - page 3/3
Thème :	5.2 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet :	Modification de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

ARTICLE 3 : la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

ARTICLE 4 : la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
FÉDOU Franck

MAIRIE DE FONSORBES
Haute - Garonne

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 22 NOV. 2023